



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commerce extérieur

Question écrite n° 72

Texte de la question

M Pierre Raynal appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sur la décision de la Corée du Sud de se doter d'un réseau de trains à grande vitesse. La France et le Japon sont en bonne position pour remporter ce marché dont les enjeux sont majeurs puisque le pays retenu bénéficiera d'une vitrine pour sa technologie dans cette région du monde. Alors que le Japon a entrepris les premières études de faisabilité sur le terrain, la France n'a toujours pas affecté de spécialiste du dossier à Seoul. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Les autorités françaises manifestent un vif intérêt pour le projet de réseau de trains à grande vitesse entre Seoul et Pusan, d'une part, et Seoul et Kangnung, d'autre part. Bien que les autorités coreennes aient annoncé, il y a quelques semaines, que le projet était, pour des raisons budgétaires, suspendu sine die, les administrations françaises concernées considèrent que ce projet n'est pas définitivement abandonné et qu'il correspond à une nécessité économique. Il a donc été décidé de nommer un expert transport qui sera chargé d'assurer la promotion du TGV auprès des administrations coreennes concernées. Une mission de présentation de l'expert est prévue pour décembre 1988. Il sera placé comme attaché transport auprès du conseiller commercial. La mise en place définitive, pour une durée initiale de deux ans, est prévue pour début 1989.

Données clés

Auteur : [M. Raynal Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72

Rubrique : Matériels ferroviaires

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2100